

LES PRATIQUES COLLECTIVES

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE AUNIS SUD

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique place **les pratiques collectives** au cœur de la formation des jeunes musiciens dès la première année. La plupart des élèves, qu'ils deviennent amateurs ou professionnels, joueront ensemble et le Conservatoire se doit de les y préparer.

Par ailleurs la Pratique d'ensemble permet de développer des qualités musicales liées à l'écoute des autres : justesse, équilibre, mise en place rythmique relation de timbre... Cela implique des efforts dans le comportement : ouverture vers les autres et écoute des autres, remise en question, solidarité, sens des responsabilités, disponibilité, curiosité... Le répertoire étudié participe à l'ouverture des élèves vers l'élargissement de leur champ musical et culturel.

FONCTIONNEMENT

La pratique collective **est indissociable** de la formation de l'ensemble des élèves du Conservatoire Aunis-Sud.

Tous les élèves peuvent suivre plusieurs cours de pratiques collectives s'ils le souhaitent, dès lors que les responsables d'orchestre et les professeurs d'instrument concernés donnent leur accord. En ce sens, les élèves des Ensemble Cordes ou Bois ou de la Formation Musicale par le Chant peuvent s'inscrire dès la 1^{ère} année dans le Chœur Enfant, s'ils le souhaitent.

1^{ER} CYCLE

- Pour les élèves à partir de 7 ans, la pratique collective pour les deux premières années se fera directement au sein des classes du dispositif apprentissage par l'orchestre (sous l'appellation **Ensemble Vents** ou **Ensemble Cordes**) ou dans la classe de **Formation musicale par le chant**.

Nota : La pratique du chant est très importante dans la formation du musicien, elle sera mise en avant pour cette rentrée, en mettant l'accent sur un travail vocal, animé par le professeur de technique de chant du Conservatoire, de la rentrée jusqu'aux vacances de la Toussaint. Au-delà, cette pratique pourra être poursuivie au sein du chœur enfant, pour ceux qui le souhaitent.

- Dès la 3^{ème} année, les élèves seront incités à intégrer l'un des orchestres du 1^{er} cycle.
- **Dès la 4^{ème} année, la participation aux pratiques collectives est obligatoire** et complète le champ d'évaluation de l'élève par l'Equipe pédagogique. Pour valider un changement de cycle l'élève, devra valider au moins 2 ans au sein d'un orchestre.

2ND ET 3^{ÈME} CYCLE

La Pratique collective se poursuit obligatoirement aux seins des différents orchestres adaptés à leur niveau. Les élèves sont également invités à développer leur pratique collective dans d'autres propositions : orchestres, Ensemble vocal de la classe de chant, ateliers de musique de chambre, ateliers de musiques actuelles...

LES PRATIQUES COLLECTIVES PROPOSÉES PAR LE CONSERVATOIRE

- Chœur enfant
- Chœur Adulte « les Copains d'Accords »
- Groupe vocal de la Classe de chant
- Orchestre d'Harmonie Junior 1^{er} cycle
- Orchestre d'Harmonie 2nd cycle
- Orchestre de Percussions 2nd cycle
- Atelier 4 mains
- Orchestre de Flûtes
- Orchestre Cordes 1^{er} cycle
- Orchestre Cordes 2nd et 3^{ème} cycle
- Orchestre Multi-instruments Adulte
- Orchestre de Guitares
- Fanfare des Parents
- Atelier Musiques Actuelles (mensuel)
- Le Brass Expériences (niveau fin de 2nd cycle)
- Orchestre de Clarinettes